

LA LETTRE DE PAUL AUX GALATES

L'ÉPÎTRE AUX GALATES

« What time is it ? » : c'est à l'aide de cette banale question que James Louis Martyn¹, illustre exégète nord-américain, s'est proposé de résumer l'argument de la lettre de Paul aux Galates. Face à des évangélistes d'origine juive en effet, prônant pour les croyants en Jésus un retour à la Torah et à la circoncision (Ga 4.21 ; 5.2 - 3.12 ; 6.12-13), le grand apôtre martèle le changement d'horaire survenu à la croix.

Comprenons bien cela. Depuis la « révélation » vécue sur le chemin de Damas (Ga 1.15-16a), Paul en a la conviction : à l'instant même où la « nouvelle création » prenait vie dans l'événement Jésus Christ (Ga 6.15), c'est le « monde présent mauvais » (Ga 1.4), avec sa prétention à définir la valeur d'une vie à l'aune des systèmes terrestres de qualification, qui prenait fin². Et, selon l'apôtre, tant la Loi de Moïse (Ga 4.3-5) que les divinités du panthéon gréco-romain (Ga 4.8-9) en font partie. Pour les baptisés, il s'agit dès lors de vivre à la « bonne heure », délaissant les codes, rites et pratiques qui réglaient l'ancien régime et faisaient main basse sur l'existence.

Mais libérés par la grâce de Dieu, ce n'est pas dans un abîme d'immoralité que les croyants sont par làmême propulsés (Ga 5.1-13). Tout entiers au contraire, « ceux du Christ » sont revendiqués par l'Esprit et appelés à en produire les fruits visibles dans une pratique de l'amour (Ga 5.22-25), portant la volonté de Dieu - celle-là même qu'exprime la Loi de Moïse - à son plein accomplissement (Ga 5.14)³.

Simon Butticaz, "Paroles Pour Tous" 19 Ma 2022

L'ÉPÎTRE AUX GALATES

L'apôtre Paul s'est rendu plusieurs fois en Galatie (Ac 16 et 18). Ici, il leur écrit pour redynamiser ces églises qui; entre temps, ont subi d'autres influences : une exigence accrue par les lois juives (Ga 5, 1-3) ou, au contraire, un certain relâchement lié à une mauvaise interprétation de la liberté chrétienne (Ga 5, 13-14). Paul souligne alors la thématique de la fidélité : l'exemple de celle du Christ, mort sur la croix (Ga 3, 13) qui fonde celle de l'apôtre (Ga 2, 14) et appelle celle des chrétiens (Ga 3, 1-5). Dans cette veine, un des sommets théologiques sera repris dans la lettre aux Romains : *par la loi, nul n'est justifié devant Dieu, puisque celui qui est juste par la foi vivra* (Ga 3, 11).

Texte de Claude Mourlam, Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine « Paroles Pour tous », le 2 Mai 2013

¹ James Louis MARTYN, « Apocalyptic Antinomies in Paul's Letter to the Galatians », New Testament Studies 31, 1985, pp. 410-424 (citation: ibid., p. 418).

² Voir John M.G. BARCLAY, Paul and the Gift, Grand Rapids (Ml), Eerdmans, 2015.

³ Voir Matthias KONRADT, « Die Christonomie der Freiheit. Zu Paulus Entfaltung »

INTRODUCTION A L'ÉPÎTRE AUX GALATES

Il était une fois deux Gaules : celle de nos ancêtres et celle de voyageurs qui, ayant quitté les bords de l'Atlantique, ont fini par s'installer sur un haut plateau de la Turquie actuelle. L'apôtre Paul s'adresse à' ces Galates en trois temps :

- d'abord pour leur dire qu'il a reçu l'Évangile directement du Christ,
- ensuite pour montrer que cet Évangile est conforme aux promesses de l'Ancien Testament,
- enfin pour leur expliquer comment vivre cet Évangile de liberté.

Texte de Claude Mourlam dans « Parole Pour Tous », le 19 Mai 2006

L'ÉPÎTRE AUX GALATES

Les chrétiens de Galatie ont accueilli avec enthousiasme la prédication paulinienne. Avec elle, dans la foi au Christ, ils ont découvert la liberté. Malheureusement, en l'absence de Paul, des prédicateurs itinérants prêchent un évangile qui tente de concilier foi au Christ et pratiques de la loi juive. Pour Paul, il en va là de l'authenticité de son Evangile : tout retour aux pratiques de la loi est un abandon de la justification par la foi seule. Ni l'obéissance à tel ou tel précepte, ni l'appartenance au peuple élu, mais la fidélité seule du Christ, que le croyant reçoit dans la foi, permet de se tenir devant Dieu.

Cette proclamation de la fidélité du Christ ouvre la voie d'une obéissance d'un nouveau type marquée du sceau de la liberté chrétienne. Cette obéissance n'est pas application servile et légaliste de quelque catalogue détaillé. Elle n'est pas non plus une attitude ou des choix éthiques par lesquels on se rend acceptable à ses propres yeux ou aux yeux du monde. Libéré de ce besoin d'exister par le regard des autres, le chrétien est appelé, en chaque circonstance de son existence, à inventer et à vivre une attitude libre et responsable qui rende possible la communion entre frères et qui, vis à vis du monde, favorise l'annonce de l'Evangile de la justification.

Texte d'Elian Cuvillier dans « Parole Pour Tous »

L'ÉPÎTRE AUX GALATES

La Galatie est une région d'Asie mineure (l'actuelle Turquie) où Paul avait fait plusieurs voyages et fondé des Eglises, comme nous le raconte le livre des Actes des Apôtres (chapitres 13, 16, 18).

Après le passage de Paul, des prédicateurs, dont nous ne savons pas grand-chose, étaient venus en Galatie. Ils avaient fortement attaqué Paul. Ils prétendaient qu'à la différence des Douze, il n'était pas « apôtre », puisqu'il n'avait pas suivi Jésus avant sa crucifixion. Ils reprochaient à Paul de ne pas annoncer le véritable Evangile, mais un Evangile déformé. Ils l'accusaient de prêcher une liberté chrétienne qui conduisait à la licence. Ils affirmaient que tous les chrétiens devaient se soumettre à la loi juive (en particulier pour la circoncision). Ces prédicateurs ont un certain succès auprès des Galates. Paul réagit très vivement dans cette lettre, l'une des plus importantes que nous ayons de lui. Il défend son apostolat (ch. 1 et 2). Il expose l'Evangile de la justification par grâce sans la loi (ch. 3 à 5,12). Il explique ce qu'est la vie chrétienne (ch. 5 et 6). Parmi les nombreux commentaires qui ont été fait de cette épître, il faut signaler tout particulièrement celui de Luther : on y voit que la pensée de Luther suit de très près et reprend celle de Paul.

Texte d'André Gounelle dans « Parole Pour Tous »

L'ÉPÎTRE AUX GALATES

Les chrétiens de Galates sont une communauté d'Asie mineure (proche de l'actuelle ville d'Ankara) fondée par l'apôtre Paul lors de ses second et troisième voyages missionnaires (Actes 16 et 18).

Le travail d'évangélisation de Paul a été « continué » par d'autres, qui demandaient aux chrétiens d'origine non juive de se soumettre à la loi juive et en particulier de se faire circoncire. Pour Paul, pareille exigence est contraire à l'Evangile et un retour sous le joug de la loi. Il veut par sa lettre (épître) repréciser les choses.

Le message central de l'épître est l'explication du rapport Loi-Evangile. La difficulté vient de l'ambiguïté fondamentale de la Loi. Celle-ci est bonne et positive, si elle est au service de l'Evangile, pédagogue pour nous conduire à Christ (2, 24). Elle est par contre mauvaise et malédiction (2, 10 s.), dès qu'elle est absolutisée, qu'elle devient source d'autojustification ou qu'elle transforme l'Evangile en doctrine ou système de pensée. Tout commandement de Dieu ne peut obtenir son sens qu'à la lumière de l'événement Jésus-Christ; il devient alors lui-même Evangile. Toute autre interprétation déforme ce commandement en Loi opposée à l'Evangile, joug d'esclavage pour les humains.

Texte d'André BIRMELE dans « Parole Pour Tous »